

CONDITIONS D'EXERCICE

# « Faire aussi attention au statut du vétérinaire »

Un couple de praticiens canins a le projet de fonder l'Association pour la protection des vétérinaires (APV), afin d'échanger sur les problèmes inhérents à la garde juridique des vétérinaires.

**C**hristelle et Éric Waysbort, praticiens canins exerçant en Île-de-France, ont l'intention de créer l'Association pour la protection des vétérinaires (APV). Ils viennent d'activer un profil Facebook sous le nom de Asso Protec Vet pour d'abord sensibiliser la profession à ce projet. Pour y accéder, il suffit de devenir un "ami" de ce profil. Cette initiative fait suite à « un tragique événement qui a bouleversé [la] vie professionnelle et privée » des deux vétérinaires. Christelle Waysbort, salariée de la clinique, a en effet été très violemment attaquée, il y a plus d'un an, par un chien molossoïde de 75 kg, dans sa clinique. « Il a sauté dessus [sur elle, NDLR] par derrière après une consultation vaccinale ». La victime mentionne qu'elle a dû subir quatre interventions chirurgicales en neuf mois, « dont deux très lourdes ». Diagnostic : une double fracture ouverte initiale très « délabrante », puis une fracture pathologique différée de huit mois en rapport avec une ostéite sous la plaque vissée. Cela a nécessité 15 jours d'hôpital, puis un mois d'hospitalisation à domicile, en avril dernier, et une antibiothérapie. « Je suis toujours sous antibiotiques », précise Christelle Waysbort. Reprendre son activité comme avant s'avère aujourd'hui difficile.

## De graves conséquences

Cette praticienne retient que l'expertise vétérinaire rendue à la suite de l'accident « met surtout en lumière l'importance de la relation entre le propriétaire et l'animal, qu'on ne peut pas toujours prévoir, mais qui a une influence certaine sur le comportement du chien ».

Le couple n'entend pas s'arrêter là, compte tenu des « graves » conséquences physiques, morales et financières engendrées par cet accident. Ils attaquent en justice la propriétaire du chien. « Le transfert de garde juridique nous interdisait a priori toute démarche pénale ou civile. À force d'une grande détermination, notre dossier est en cours d'instruction au tri-



bunal correctionnel de Meaux et nous espérons que la propriétaire sera condamnée », expliquent-ils.

D'un point de vue financier, le couple de vétérinaires a déclaré une baisse de 15 à 20 % de son chiffre d'affaires 2014. Christelle Waysbort estime qu'avec un statut d'associée, les pertes auraient été bien plus importantes.

En attendant le jugement du tribunal, qui devrait probablement être rendu fin 2015 ou début 2016, ils comptent débattre des nombreux sujets inhérents à ce drame.

« Cette association aurait pour but d'échanger entre nous et de réfléchir sur les différentes problématiques de la profession soulevées par ce terrible accident. Nous pensons, entre autres, à la protection physique des soignants, à l'éducation des maîtres, à la protection juridique de la profession, au transfert de garde juridique, à la loi sur les chiens dangereux, à l'évaluation comportementale des chiens mordeurs, à l'euthanasie des chiens dangereux », explique le couple de vétérinaires.

## Obtenir du soutien

Pour ces deux confrères, « la nécessité de reconstruire une nouvelle façon de travailler est une démarche longue et compliquée ». Ils soulignent que l'Ordre les a entendus et leur apporte un soutien moral. « Toutefois, faire évoluer une doctrine s'avère difficile. »

Pour cette rentrée, Christelle Waysbort démarre une formation de médecine comportementaliste à Maisons-Alfort (certificat d'études approfondies vétérinaires) « pour mieux comprendre ce qui peut se passer entre l'animal et son maître ». Car, pour elle, il faut aussi se pencher sur le statut du vétérinaire, pas seulement sur celui de l'animal, quand de sévères accidents arrivent... au sein de sa structure. ●

CLARISSE BURGER



© CYNOCUB - ISTOCK